

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1074

présenté par

M. Peiro, rapporteur

à l'amendement n° CE947 de Mme Allain

ARTICLE 13

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« et, au minimum, deux représentants des associations agréées de protection de l'environnement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale peuvent déjà se voir attribuer une place dans les conseils d'administration des SAFER, avec la rédaction actuelle de l'alinéa 31. Il est superfétatoire de le préciser ici.

Par ailleurs, il est proposé deux ajustements rédactionnels.